

environnement

Petite Beauce : un patrimoine naturel à préserver

Des spécialistes veillent sur la Zone de protection spéciale Petite Beauce qui abrite une faune et une flore fragiles et des espaces naturels uniques.

Des cris perçants résonnent sur la plaine de Beauce. Au-dessus d'un champ d'orge, une tâche blanche tournoie dans le ciel parsemé de nuages. C'est un busard cendré. « Il s'agit d'un mâle à la recherche d'un rongeur qu'il va remettre à une femelle en train de couvrir », explique Michaël Rolin qui scrute le rapace avec une lunette d'observation. Nous sommes à Maves, sur le site de l'Éperon de Roquezon, classé espace naturel sensible.

Cet ornithologue travaille pour le CDPNE (Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement). En lien avec les bénévoles de la Ligue de protection des oiseaux et de Loir-et-Cher Nature ainsi que les gardes de l'Office français de la biodiversité, il coordonne le programme de préservation de cette espèce dans le cadre de la Zone de protection spéciale Petite Beauce. Sa mission consiste à repérer les champs de céréales où les busards ont installé leur nid. Leurs oisillons ne sauront pas encore voler quand les moissonneuses batteuses entreront en action fin juin. Il s'agit de faire en sorte que les petits busards échappent à une mort certaine. « Une fois le nid repéré, on



Sur l'Éperon de Roquezon à Maves, Michaël Rolin scrute le ballet des busards cendrés et consigne ses observations sur une application.

identifie le propriétaire de la parcelle auprès du cadastre pour le prévenir qu'une cage de protection va être installée avec des piquets visibles pour le conducteur de la moissonneuse. »

Les busards de retour

Grâce à ce programme de protection initié il y a quarante ans par le défenseur des oiseaux François Bourdin, les busards, alors en danger de disparition, reviennent d'Afrique du Nord aux beaux jours pour assurer leur reproduction en sécurité. « La moitié de la population des busards d'Europe fréquente le territoire. L'an dernier, nous avons recensé 65 nichées avec en

moyenne deux à trois oiseaux par nid », indique Michaël Rolin. Ce programme a permis de stabiliser la population des trois espèces protégées (busards cendrés, busards Saint-Martin et busards des roseaux). Mais la ZPS Petite Beauce veille aussi sur la survie de onze autres familles d'oiseaux.

Entouré par les grandes parcelles vouées à la culture de céréales, l'Éperon de Roquezon se caractérise par des affleurements calcaires avec une faune et une flore très diversifiées, en particulier des espèces d'orchidées sauvages que le botaniste de l'association Yann Chapelain repère et



La nature du sol de Beauce favorise une grande variété d'orchidées.

photographie méthodiquement. Un lièvre défile alors que Pierre-Alain Lessault, chargé d'étude au CDPNE, évoque le travail entrepris pour préserver les prairies menacées d'être étouffées par les prunelliers, mais aussi des zones de marais, par exemple à Averdon. « Autrefois, il y avait des troupeaux de moutons et de chèvres sur ces pâturages non cultivables, ce qui apportait du fumier aux agriculteurs pour amender leurs champs et empêchait les espèces invasives de prospérer. Notre rôle est de mettre en relation propriétaires et éleveurs pour faire revenir des troupeaux. » C'est grâce à ce programme qui cohabite avec les usages agricoles que nos campagnes protègent leurs richesses naturelles.

Lionel Oger

Éco-pâturage : ces moutons qui tondent !

La réserve naturelle Grand Pierre et Vitain, entre Averdon et Marolles, vient d'accueillir des agnelles en éco-pâturage. Objectif ? Entretenir le milieu pour préserver une pelouse calcaire rare, fragile, mais riche en biodiversité. Et qui dit nouveaux moutons... dit nouvelle bergère ! Rachel Dierickx-Roger est venue conduire ses bêtes au pâturage avec son mari - berger lui aussi. Ils possèdent près de 240 brebis, mais seulement 72 d'entre elles ont fait leur entrée dans le domaine : « Cela nous permet de libérer de la place et de la nourriture pour les autres sur nos pâturages, car elles se nourrissent uniquement d'herbe », explique Rachel Dierickx-Roger. Autre nouveauté également : la race de mouton installée sur la réserve. Ce sont de robustes agnelles Dorper, élevées pour leur viande. « L'an passé il y avait 130 à 150 brebis d'une autre race : il y en a moitié moins cette année. C'est une période test, on s'adaptera au besoin », indique Blandine Cassagne, conserva-



La bergère Rachel Dierickx-Roger, et son troupeau d'agnelles Dorper accueillies sur la réserve de Grand Pierre et Vitain.

trice des sites du Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement de Loir-et-Cher (CDPNE). Ce pâturage permet de préserver une « pelouse calcicole, habitat de nombreuses espèces d'insectes et de plantes protégées », explique Blandine Cassagne. Ce séjour se fera en itinérance, entre sept différents lieux déterminés sur l'ensemble de la réserve. Thomas, garde sur le domaine et officier de la police de l'environnement, sera chargé de surveiller le troupeau six jours par semaine, avant l'arrivée d'un

nouveau garde le 12 juin. Rachel Dierickx-Roger s'occupera quant à elle d'emmener les bêtes d'une parcelle à une autre. « Elles resteront sur la même parcelle pendant un jour jusqu'à 2 semaines. C'est variable en fonction de la superficie, de comment elles vont manger mais aussi de la météo », indique la bergère. Déjà, le manque d'eau du mois d'avril avait retardé l'arrivée des agnelles : « L'herbe ne poussait pas assez pour les accueillir », indique le garde de la réserve. « C'était prévu depuis longtemps, mais il a été question de ne pas

les emmener à cause des conditions météo », précise l'époux de Rachel.

Tradition à la réserve

Malgré des modifications au fil du temps, l'arrivée estivale de moutons sur la réserve est devenue une institution. Elle a été initiée en 1979 par le CDPNE, afin de renouer avec une ancienne pratique d'élevage. D'abord propriétaire d'un troupeau, le comité a ensuite fait appel à différents bergers. Les brebis sont abreuvées en eau depuis une dizaine d'années grâce à une prestation de l'association de chasse de Pezay, située à Marolles. Après leur séjour estival à la réserve, qui devrait durer 1 à 2 mois, les brebis retourneront brouter sur les parcelles de leurs propriétaires à Conan. Un travail de débroussaillage sera effectué à l'automne sur le domaine, afin de compléter le pâturage des brebis, et ainsi préserver ce « dernier bastion de la biodiversité en Petite Beauce ».

Mathilde Danion

le chiffre

50

C'est le nombre de communes incluses dans la zone de protection spéciale (ZPS) Petite Beauce créée en mars 2006. Sa mission consiste à préserver le milieu naturel et la biodiversité de ce plateau calcaire célèbre pour ses immenses champs de blé. D'une superficie de 52.565 ha, le territoire s'étend entre Blois et Vendôme, délimité au nord par la forêt de Marchenoir, Selommes à l'ouest, Herbault au sud et Mer à l'est. Il s'agit d'un site classé Natura 2000 qui s'appuie sur deux directives européennes : la directive « oiseaux » adoptée en 1979 et la directive « habitat » datant de 1992. La ZPS reçoit le soutien financier de l'Europe et de la région Centre-Val de Loire. La communauté de communes Beauce-Val de Loire en assure la maîtrise d'ouvrage en partenariat avec la chambre d'agriculture, le Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement, l'Office français de la biodiversité et la Ligue de protection des oiseaux.

en bref

Des leviers financiers

La ZPS Petite Beauce dispose de leviers pour favoriser l'entretien et la préservation de ces espaces.

Ce sont les mesures agro-environnementales et climatiques (Maec), des subventions de l'Union européenne via la Politique agricole commune (Pac) pour encourager la mise en place de bonnes pratiques par les exploitants agricoles.

Les propriétaires privés et les communes, quant à eux, peuvent souscrire des contrats de cinq ans afin de financer, par exemple, des travaux de débroussaillage, l'achat de clôtures et ou d'abreuvoirs, le but est de conserver des milieux herbacés afin de garantir un garde-manger pour les busards.

Le troisième outil financier concerne l'ensemble des usagers locaux (particuliers propriétaires) souhaitant devenir acteur de la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire : la charte Natura 2000. Il s'agit d'un engagement personnel et volontaire pour maintenir et restaurer la diversité des milieux et encourager certaines pratiques agricoles. D'une durée de 5 ans et soumis à conditions, elle donne droit à une exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti (TFNB).